

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE**



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01  
INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 SUR LA QUALITÉ DE  
VIE, ABORGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
2016-10 »

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée  
directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, QUE :

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Adelme a  
adopté le RÈGLEMENT sur la qualité de vie.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la municipalité de Saint-  
Adelme dans les archives de la municipalité, où toute personne intéressée  
peut prendre connaissance, aux heures d'ouvertures de bureaux.

DONNÉ à Saint-Adelme, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.

M<sup>me</sup> Anick Hudon, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière